

Aspects redistributifs du secteur de l'enseignement en Belgique

Par Françoise Fortemps, Institut des Sciences Humaines et Sociales, ULg



Cette note a pour objectif d'étudier la présence d'effets redistributifs dans le secteur de l'enseignement. Pour ce faire, l'analyse débute par une description du secteur, dans laquelle nous montrons qu'un financement majoritairement public combiné à un système d'allocations d'étude assurent le caractère redistributif du secteur. Ensuite, nous présentons les principaux résultats d'une étude nationale qui a quantifié les effets redistributifs des dépenses publiques d'enseignement. Enfin, nous livrons une analyse propre sur base de données relatives à la composition de la population scolaire par classes de revenus.

Un financement majoritairement public combiné à un système d'allocations d'étude assurent le caractère redistributif du secteur.

1. Organisation et financement du système d'enseignement belge

La Belgique est caractérisée par une offre d'enseignements structurée en 3 réseaux¹ :

- l'enseignement officiel² : organisé par la Communauté française (1^{er} réseau) ainsi que l'officiel subventionné (organisé par les Provinces, les Communes ou par toute personne de droit public – 2^{ème} réseau) ;
- l'enseignement libre subventionné (3^{ème} réseau)³.

L'enseignement est obligatoire entre 6 et 18 ans, c'est-à-dire du début de l'enseignement primaire au terme des études secondaires⁴. La Belgique offre la possibilité de poursuivre des études au-delà de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur. Ce dernier est dispensé par 3 acteurs proposant des types d'enseignement différents : les universités, les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts.

En ce qui concerne l'importance des dépenses d'éducation, les dépenses totales (publiques et privées) en Belgique s'élevaient en 2008 à 6,41% du PIB (OCDE, 2011). 97% de ces dépenses étaient financées en 2006⁵ par les pouvoirs publics. Si l'on considère le seul enseignement supérieur, la part de financement public y était plus faible, 86%.

Dans le cadre d'une analyse des effets redistributifs de l'enseignement, il est intéressant d'observer le coût moyen par étudiant dans chacun des niveaux d'éducation. Comme le montre le tableau 1, mis à part l'enseignement spécialisé qui est plus coûteux, c'est l'enseignement universitaire suivi de l'enseignement secondaire et supérieur non-universitaire qui présentent le coût par étudiant le plus élevé.

Tableau 1 :

Coût par étudiant, par niveau d'éducation et par réseau d'apprentissage (en euros courants)

2007-2008	Communauté	Officiel subventionné	Libre subventionné
Maternel	2750	2793	2753
Primaire	3833	3697	3480
Secondaire	7400	7321	6115
Spécialisé	16050	12398	12276
Supérieur	6803	5014	4741
Universités	9714	-	7731

Source : ETNIC (2009)

Afin d'alléger le coût à charge des familles, des allocations d'étude, à savoir « une aide financière octroyée aux élèves de condition peu aisée »⁶ sont prévues par la Communauté française pour les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur. Au-delà des critères de nationalité⁷ et pédagogiques⁸, les conditions d'octroi du taux boursier concernent principalement le revenu du ménage qui ne doit pas dépasser un montant donné⁹. Ces taux réduits impliquent donc une dépense plus importante de la part des pouvoirs publics pour financer le parcours scolaire des étudiants bénéficiaires. La prise en compte de ces montants amplifiera l'ampleur de l'effet redistributif des dépenses d'éducation.

2. Une étude de référence

L'étude présentée ci-après¹⁰ constitue une des analyses des effets redistributifs des dépenses publiques d'enseignement les plus abouties.

Le but poursuivi par les auteurs est d'imputer au revenu des ménages le montant des dépenses publiques d'éducation dont bénéficient les étudiants sous forme de services en nature et ce, afin de calculer un revenu disponible ajusté¹¹.

Tableau 2 :

Part de revenu des différents quintiles et augmentation de leur revenu suite à la prise en compte des dépenses publiques d'éducation

Source : Goedemé et Verbist (2007)

Quintile	Part du revenu total (en %)		Augmentation du revenu disponible (en %)				
	Yd	Yd + ens.	Ens. maternel	Ens. primaire	Ens. secondaire	Ens. supérieur	Total
1	8,8	9,4	5,0	17,6	16,9	39,5	32,5
2	14,2	14,7	2,6	10,8	13,0	26,5	18,1
3	18,4	18,8	2,2	9,6	6,1	17,9	15,1
4	23,4	23,4	1,8	8,1	2,7	12,6	11,8
5	35,2	33,7	1,0	5,7	1,5	8,2	6,3
Total	100,0	100,0	2,0	8,8	5,6	16,4	13,2

On observe dans le tableau 2 que la part de revenu perçue par chaque quintile varie en faveur des trois premiers quintiles de la distribution suite à la prise en compte des dépenses publiques d'éducation. Ainsi, le 1^{er} quintile voit sa part de revenu augmenter de 8,8% à 9,4% après imputation des dépenses d'éducation dans le revenu des ménages alors que le dernier quintile perçoit un pourcentage moindre, passant de 35,2% à 33,7%.

Lorsqu'on étudie l'augmentation de revenu dont bénéficient les ménages suite à la prise en considération des dépenses d'éducation (partie droite du tableau), on observe que celle-ci tend à décroître lorsque le revenu augmente. Le quintile inférieur (quintile 1) profite ainsi d'une variation de revenu de 32,5% alors que celle des couches supérieures de la population (quintile 5) n'est que de 6,3%. Si l'on considère les niveaux d'enseignement, c'est l'enseignement supérieur qui procure l'augmentation la plus forte du revenu disponible et ce, quel que soit le quintile considéré. Ceci s'explique par les coûts supérieurs de ce type d'enseignement (cf. tableau 1).

Une autre manière d'évaluer le caractère redistributif des transferts en nature est de comparer les indices d'inégalité de Gini calculés sur base du revenu disponible et du revenu

disponible ajusté des ménages. Une diminution des inégalités de revenus (marquant dès lors la présence d'effets redistributifs) se traduit par une réduction de ces indices.

Tableau 3 :

Evolution des indices de Gini due à la prise en considération des dépenses publiques d'éducation

	Valeur des indices lorsqu'ils sont calculés sur base du revenu disponible et du revenu disponible ajusté pour les transferts en nature d'enseignement					
	Yd	Yd + ens.	Ens. maternel	Ens. primaire	Ens. secondaire	Ens. supérieur
Gini	0,2655	0,2439	0,2625	0,2594	0,2534	0,2639

Source : Goedemé et Verbist (2007)

On observe dans le tableau 3 que la prise en compte dans le revenu des ménages des bénéfices associés à la fourniture de services d'éducation tend à réduire les inégalités. En effet, l'indice de Gini se réduit de 0,2655 à 0,2439 lorsque l'ensemble des niveaux d'enseignement sont pris en considération. Par ailleurs, ce sont les dépenses publiques liées à l'enseignement secondaire qui permettent la réduction la plus importante de cet indice, ce dernier passant de 0,2655 à 0,2534. Au contraire, l'enseignement supérieur contribue de façon plus marginale à la réduction des inégalités de revenus, l'indice Gini atteignant dans ce cas 0,2639. Ce dernier résultat s'explique par le nombre plus faible d'étudiants dans l'enseignement supérieur et par leur concentration dans les quintiles supérieurs de la distribution des revenus.

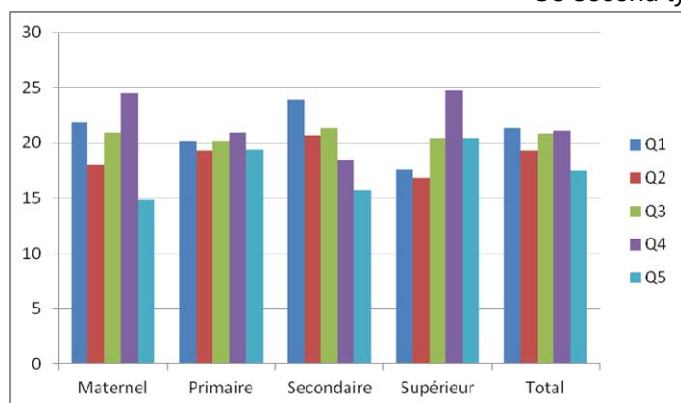
...

3. Des analyses indirectes du caractère redistributif du secteur de l'éducation

Notre analyse des effets redistributifs du secteur éducatif est basée, comme dans le cadre du secteur de la santé (voir la note précédente dans *D'autres Repères* à ce sujet), sur l'identification des principaux bénéficiaires de ces services, en fonction de leurs revenus. Nous cherchons donc à connaître quels sont les quintiles de la distribution qui bénéficient principalement des activités d'enseignement organisées par les Communautés. Les données de Goedemé et Verbist (2007), nous permettent, pour chacun des niveaux d'éducation, d'associer les élèves à un quintile de revenu et de présenter ensuite la proportion des élèves dans chaque quintile. Les figures 1 et 2 présentent ces résultats pour la Belgique et pour la Wallonie. Chacun des bâtonnets représente le pourcentage d'élèves par quintile de revenus.

Figure 1 :

Pourcentage d'étudiants par quintile de revenus et par niveau d'enseignement - Belgique



Source : Goedemé et Verbist (2007)

Lorsqu'on considère l'enseignement en Belgique, on constate que les étudiants se concentrent de façon assez proche dans les premier, troisième et quatrième quintiles (avec respectivement 21,4%, 20,8% et 21,1% des étudiants). Les étudiants du deuxième quintile sont légèrement moins nombreux (19,3% des

étudiants), et c'est le dernier quintile qui comprend le moins d'étudiants (17,5%). On voit donc que l'effet redistributif du secteur de l'enseignement est dirigé vers les quintiles les plus faibles. Cet effet est d'ailleurs d'autant plus fort que les bourses permettant des taux réduits d'inscription sont destinées aux personnes disposant des plus faibles revenus.

En ce qui concerne les niveaux d'enseignement, on constate que les élèves du primaire se répartissent de façon très homogène entre les quintiles. Les dépenses par élève étant les mêmes quel que soit le quintile, un effet redistributif du système d'éducation ressort clairement puisque ces montants seront, en pourcentage des revenus, d'autant plus élevés que les revenus seront faibles. On parle alors de progressivité des dépenses publiques. Cette redistribution en faveur des moins nantis est particulièrement importante lorsqu'on considère l'enseignement secondaire.

Ce second type d'enseignement obligatoire est en effet marqué par un pourcentage d'élèves d'autant plus faible que les revenus augmentent (respectivement 23,4%, 20,7%, 21,4%, 18,4% et 15,7% des étudiants du premier au cinquième quintile). Les étudiants de l'enseignement

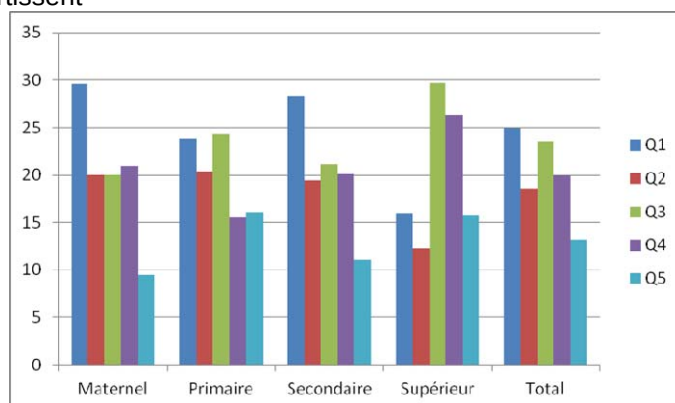
supérieur se retrouvent concentrés quant à eux dans les trois derniers quintiles et tout particulièrement dans le quatrième (24,7% des étudiants). Ainsi, malgré les taux d'inscription réduits dont bénéficient les étudiants des premiers quintiles, il convient de souligner l'effet redistributif moindre des dépenses publiques d'enseignement supérieur.

Compte tenu de son caractère non obligatoire, l'enseignement maternel présente une distribution des élèves plus atypique.

Le même exercice pour la Wallonie est présenté dans la figure 2.

Figure 2 :

Pourcentage d'étudiants par quintile de revenus et par niveau d'enseignement - Région wallonne



Source : Goedemé et Verbist (2007)

Les tendances observées au niveau national se retrouvent mais elles apparaissent plus marquées en Région wallonne.

Pour le système d'enseignement dans son ensemble, la distribution des étudiants par quintile assure un réel effet redistributif du secteur en faveur de la population la moins aisée. En effet, 24,9% des élèves se concentrent dans le premier quintile contre seulement 13,2% dans le dernier.

Ce résultat global provient essentiellement de la situation observée dans l'enseignement secondaire, enseignement obligatoire qui compte la plus grande part des étudiants. Presque 30% des élèves du secondaire en Région wallonne se concentrent dans le premier quintile des revenus, cette part se réduisant lorsque les revenus augmentent.

...

C'est ainsi que le dernier quintile compte à peine plus de 10% des élèves. Cette répartition des élèves du secondaire entre quintiles assure en Région wallonne un effet redistributif très marqué de ce type d'enseignement.

Le second type d'enseignement obligatoire, le primaire, présente lui aussi une concentration des élèves dans les trois premiers quintiles, l'écart entre le premier et le dernier quintile étant cependant moins marqué. Un effet redistributif est donc là aussi attendu. Ce schéma est assez différent de la répartition assez homogène des élèves du primaire entre les quintiles observée au niveau national.

Dans l'enseignement supérieur, ce sont le troisième et le quatrième quintile qui comptent le plus d'étudiants. Malgré les taux d'inscription réduits bénéficiant aux premiers quintiles, on peut penser à nouveau qu'un faible effet redistributif doit être attendu de ce type d'enseignement.

Enfin, notons que l'enseignement maternel bénéficie en Région wallonne clairement aux personnes les plus défavorisées puisque le pourcentage d'élèves dans chaque quintile de revenus ne cesse de décroître avec l'augmentation des revenus.

4. Conclusion

La présence d'effets redistributifs dans le secteur de l'éducation a été démontrée dans cette note par le biais de divers éléments. D'abord, un financement de l'enseignement majoritairement public combiné à un système de bourse d'étude assurent un effet redistributif au sein de la population.

L'étude de Goedemé et Verbist a confirmé le caractère redistributif du secteur en montrant que la distribution du revenu s'améliore lorsque l'on considère le revenu ajusté par les transferts en nature, et que l'indice de Gini se réduit.

Enfin, notre dernière analyse, basée sur des données relatives à la composition de la population scolaire par classes de revenus, montre pour l'ensemble des niveaux d'enseignement une concentration des élèves dans les quintiles les plus faibles, impliquant un réel effet redistributif. Rappelons que cet effet est moindre dans l'enseignement supérieur.

Sources

Sidérurgie : propositions syndicales alternatives à la fermeture, 25 juin 2012.
Rapport Syndex : l'avenir de la sidérurgie à Liège, mai 2012.
Rapport Syndex sur la réorganisation des Plats carbone Europe, février 2012.
Rapport Laplace Conseil : l'avenir de la sidérurgie de Liège, janvier 2012.
Rapport Laplace Conseil 2009.
Rapports annuels des comptes annuels d'ArcelorMittal Belgium (2011, 2010 et 2009).

¹ Notons également l'existence d'un enseignement libre non subventionné dont le taux de fréquentation est très faible.

² C'est-à-dire organisé par les pouvoirs publics.

³ Ce réseau comprend l'enseignement catholique. Voir www.enseignement.be

⁴ L'enseignement maternel, accessible dès 2,5 ans, n'est donc aucunement obligatoire.

⁵ Voir le document à l'adresse suivante : <http://www.ifap.ru/library/book110a.pdf> présentant les résultats de la base de données « Education at a Glance 2006 » de l'OCDE.

⁶ Voir le site internet :

https://www.enseignement.cfwb.be/BURS_WEB/faces/Secondaire/d_index_secondaire.jsp;jsessionid=0000DlqZbxn_4hP_S1Z0xs8S_3v

⁷ L'étudiant doit avoir la nationalité belge, être un ressortissant de l'UE dont les parents travaillent ou ont travaillé en Belgique, être un réfugié politique reconnu par la Belgique ou bien être originaire d'un pays en voie de développement après cinq années d'études et de séjour en Belgique.

⁸ Celles-ci sont relatives notamment à la réussite de l'étudiant boursier. Pour plus d'informations sur les bourses, voir par exemple : www.ulg.ac.be.

⁹ Pour obtenir un détail de ces plafonds, voir le site suivant :

http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2011-07/plafonds_11-12.pdf

¹⁰ Goedemé T. et Verbist, G., Country Report Belgium on Education, Accurate Income Measurement for the Assessment of Public Policies, février 2007

¹¹ Une autre note dans *D'autres Repères*, consacrée aux aspects méthodologiques, définit ces concepts.